

Séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2013

Présents : ADELYS Christian, Maire - DELOURME Jean-Pierre (arrivé à 21h10) - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky – JEANNE DIT FOUQUE Pierrette, adjoints – CAUDAL Marie-Laure – DEFONTAINE Michel - DORE Dominique - FOLLIOT Ludovic – LERAY Marie- Pierre – MAUNET Philippe - - NOURRY Laurent – PICARD Laurence - TARDIVEL Richard

Absentes excusées :

- DESMET Florence
- MILOUX Josiane ayant donné pouvoir à PICARD Laurence

Secrétaire de séance : CAUDAL Marie-Laure

Adoption du PV du 30 octobre 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013.

Ajout de deux bordereaux à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°3 au budget principal
- Motion contre le projet de révision de la carte cantonale du Morbihan

Désignation des délégués au SIAEP de Brocéliande

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la création du SIAEP de brocéliande au 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, a élu à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Laurent NOURRY
- Délégué suppléant : Christian ADELYS

Conditions de liquidation du SIAEP de Ploërmel

Suite à l'arrêté inter préfectoral du 24 juin 2013 fixant le périmètre du SIAEP de Brocéliande dont la création est prévue le 1^{er} janvier 2014, et suite aux délibérations des communes concernées, il faut fixer les conditions de liquidation du SIAEP de Ploërmel.

La liquidation du syndicat s'effectuera, conformément aux dispositions des articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales, selon les modalités suivantes :

- En matière financière et comptable : l'actif et le passif constatés au moment de la dissolution ainsi que les résultats de clôture constatés au moment de la liquidation seront répartis entre les communes membres selon la clé de répartition suivante : au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente

L'ensemble de ces éléments a vocation à être intégralement et simultanément transféré au SIAEP de Brocéliande.

- En matière de contrats souscrits et engagements pris par le SIAEP de Ploërmel : les contrats continueront d'être exécutés dans les conditions antérieures par le SIAEP de Brocéliande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de liquidation du SIAEP de Ploërmel.

Apports au SIAEP de Brocéliande

Suite à l'arrêté inter préfectoral du 24 juin 2013 fixant le périmètre du SIAEP de Brocéliande dont la création est prévue le 1^{er} janvier 2014, et suite aux délibérations des communes concernées, il faut fixer les conditions des apports au SIAEP de Brocéliande.

- En matière financière et comptable : l'actif et le passif constatés au moment de la dissolution du SIAEP de Ploërmel ainsi que les résultats de clôture constatés au moment de la liquidation qui ont été répartis entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente sont intégralement transférés au SIAEP de Brocéliande.

- Concernant les contrats souscrits et engagements pris par le SIAEP de Ploërmel, ils continueront d'être exécutés dans les conditions antérieures par le SIAEP de Brocéliande.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

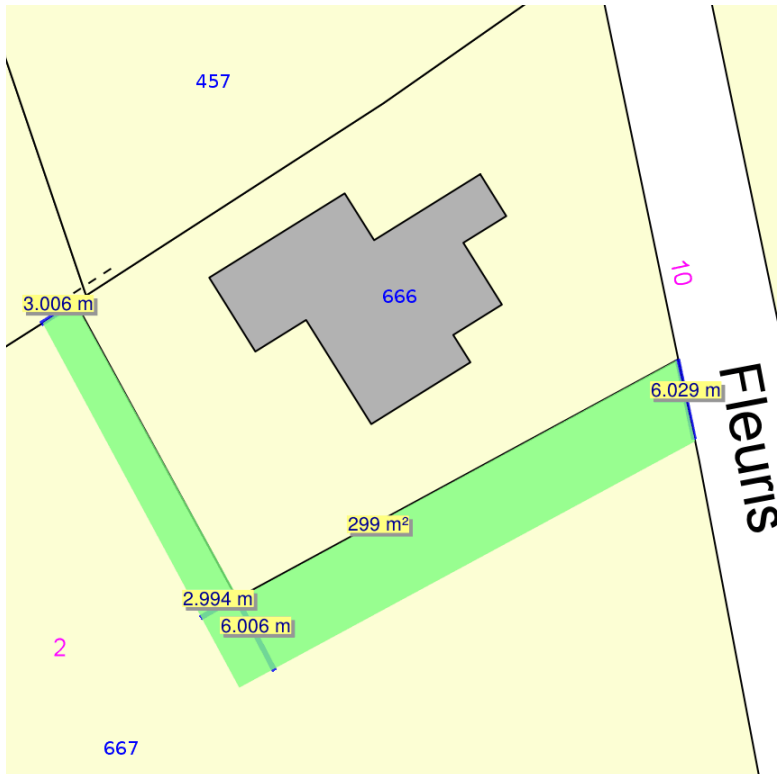
- approuve les conditions des apports au SIAEP de Brocéliande

Vente d'une partie de la parcelle AB 667 à Monsieur Anthony LE METAYER et à Madame Valérie NAYS

Vu le plan cadastral précisant la partie de la parcelle AB 667 concernée par la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre une partie de la parcelle AB 667 telle que présentée dans le schéma ci-dessous à Monsieur Anthony LE METAYER et à Madame Valérie NAYS au prix de 20 €uros le m².
- Dit que les frais de notaire, les frais de bornage ainsi que les frais liés au déplacement de la clôture sont à la charge des acquéreurs
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette affaire



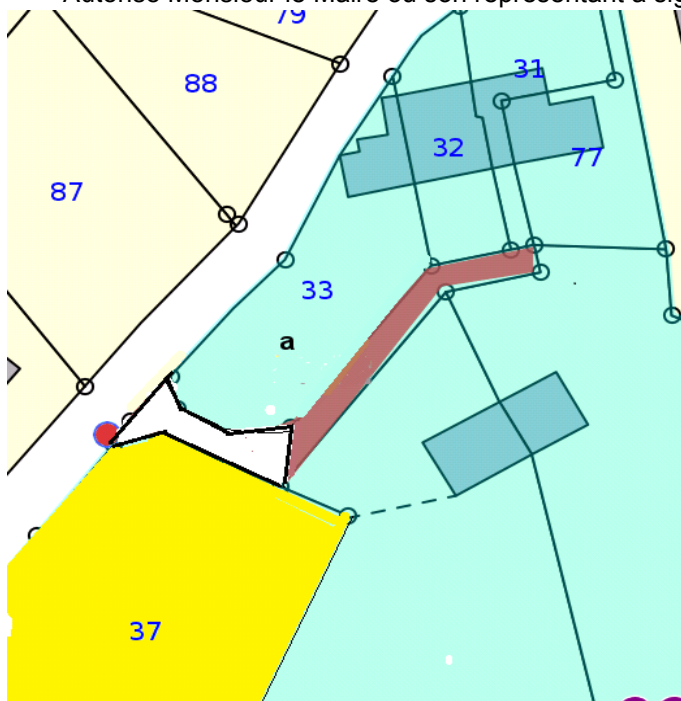
Partie de la parcelle AB 667 concernée par la vente

Vente d'une partie de la parcelle ZO 34 à Monsieur et Madame Pierre NOEL

Vu le plan cadastral précisant la partie de la parcelle ZO 34 concernée par la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre une partie de la parcelle ZO n°34 telle que présentée sur le plan ci-dessous à Monsieur et Madame Pierre NOEL au prix de 6 €uros le m².
- Dit que les frais de notaire et les frais de bornage sont à la charge des acquéreurs
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette affaire



Partie de la parcelle ZO 34 concernée par la vente

Arrivée de Jean Pierre DELOURME à 21h10

Assainissement : surtaxe 2014

Les dépenses et les recettes réelles du budget assainissement 2013 sont présentées au Conseil Municipal. Le compte administratif provisoire laisse apparaître un possible déficit.

Les tarifs de la surtaxe communale 2013 sont rappelés au conseil municipal. Monsieur le Maire précise également que les travaux d'extension de réseau concernant le secteur de la Providence ne sont pas encore achevés. Une partie sera donc facturée en 2014.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à 12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide d'appliquer augmentation de 1.70% à la surtaxe 2013 et de fixer la surtaxe 2014 à :

- part fixe : 16.27 €
- par m3 consommé : 0,803 €

Tarifs repas cantine 2014

Le bilan financier de la cantine municipale pour l'année scolaire 2012/2013 est présenté au conseil municipal. Les effectifs fréquentant la cantine sont en augmentation. Le prix de revient par repas est de 4,12 € et le déficit global s'élève à 17 297.79 €.

Au vu des éléments présentés dans ce bilan, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix du repas enfant à 3,30 €uros à compter du 1^{er} janvier 2014
- De fixer le prix du repas adulte à 5,10 €uros à compter du 1^{er} janvier 2014

Redevance 2013 occupation du domaine public du réseau téléphonique

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au décret n° 2005-1676 du 29 décembre 2005, relatif aux droits de passage sur le domaine public des installations de France Télécom, il y a lieu de facturer la redevance pour 45,649 kms d'artères aériennes de télécommunication, 6.67 kms d'artères en sous-sol et 1 cabine soit 1 m² d'emprise au sol.

Le montant maximum autorisé est de 53.33 € par km d'artère aérienne, de 40.00 € par km d'artère souterraine et de 26,66 € par m² d'emprise au sol, ce qui représente une redevance de 2 727,92 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'unanimité pour facturer à ORANGE une redevance de 2 727, 92 € pour l'année 2013.

Décision modificative n°3 budget principal

Une décision modificative est nécessaire pour l'incorporation en tant qu'immobilisations corporelles des travaux en régie réalisés à l'école Théodore Monod et pour mettre en place l'arrosage automatique.

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	Dépenses	Recettes
<u>Section investissement</u>		
C/2138 chapitre 040	+ 10 749.11 €	
C/21312 chapitre 040	+ 24 291.10 €	
C/2313 chapitre 23	-35 040.21 €	
<u>Section fonctionnement</u>		
C/722 Chapitre 72		+ 35 040.21 €
C/6411 Chapitre 012	+ 35 040.21 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux

Pour rappel, une convention concernant l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux avait été conclue le 10/04/2008 avec la SAUR pour une durée de 5 ans.

Cette convention est donc échue depuis le 09/04/2013.

La SAUR propose donc la signature d'une nouvelle convention avec un coût annuel, en contrepartie des charges supportées, de :

- 59 € HT par poteau incendie
- 35 € HT par bouche d'incendie

Il est précisé à l'assemblée délibérante que la commune dispose de 27 poteaux incendie sur son territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la SAUR dans les conditions définies ci-dessus.

Motion contre le projet de révision de la carte cantonale pour le Morbihan

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du Président du Conseil Général de délibérer sur le projet de révision de la carte cantonale pour le Morbihan

La carte présentant le projet de révision des cantons pour le Morbihan est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal,

Considérant le projet de révision de la carte cantonale élaboré par le ministère de l'intérieur,

Considérant les conséquences de cette carte pour les intérêts de la commune et de ses habitants,

Considérant l'absence de prise en compte dans ce projet, des réalités territoriales et humaines,

Considérant enfin la mise en cause, par ce projet, des démarches locales tant en termes d'intercommunalités que de développement,

Soucieux de voir les élus départementaux continuer d'être les élus de proximité, défenseurs de leur territoire,

Emet, à 15 voix pour et une abstention, un avis défavorable sur le projet de révision de la carte cantonale du Morbihan,

Demande que soit organisée par l'Etat, avant toute décision, une véritable consultation des communes.

QUESTIONS DIVERSES

Motion concernant la réforme des rythmes scolaires

Une motion concernant les difficultés pour les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires, co signée par l'ensemble des maires de la communauté de communes du Loc'h est présentée à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire précise qu'il est totalement en accord avec cette motion.

Travaux ancien presbytère

Suite à l'averse de grêle du 17 juin, des dégâts importants ont été observés sur la toiture de l'ancien presbytère. Un locataire a fait remarquer que l'eau s'infiltrait à l'intérieur du bâtiment. Le couvreur Jean Paul LAUNAY est donc intervenu rapidement pour traiter le plus urgent.

Le PACT HD a été contacté afin de réaliser une étude pour un projet de réhabilitation global qui comporterait la réfection de la couverture, le changement des convecteurs électriques, l'isolation des combles et le changement de deux portes extérieures.

Tous ces travaux représenteraient un coût estimatif de 81 730 € TTC sur lequel la commune peut espérer des subventions du conseil général et du conseil régional si le gain en énergie est supérieur à un certain pourcentage.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'une appréciation du coût global. Des devis seront demandés afin d'estimer le coût réel de l'opération.

Grand Bassin de l'Oust

Il est précisé qu'un technicien du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est venu à CAMPENEAC afin d'évaluer le respect de la charte d'entretien des espaces communaux pour laquelle la commune s'est engagée en 2011. A l'heure actuelle, la commune tient ses engagements et atteint le niveau 2 de cette charte.

Zone de covoiturage du Linvo

Une question est posée quant à l'arrêt des travaux du conseil général à la zone de covoiturage du Linvo. Des renseignements seront pris auprès du conseil général pour en connaître la cause.

Colis de Noël

54 colis de Noël seront préparés par le CCAS cette année. Ils seront composés de produits préparés par les artisans et commerçants locaux. La confection des colis aura lieu le 4 décembre. Un mail sera envoyé aux conseillers municipaux quand ils seront près afin qu'ils viennent les chercher pour les distribuer.

Marché de Noël

22 exposants seront présents dans les chapiteaux. Il y aura en plus, 30 mètres linéaires d'exposants ambulants. Des animations sont prévues tout au long de l'après midi : fanfare, père Noël ainsi qu'un Fest Noz organisé par les Galicelles à partir de 18h.

Le Club La Brocéliande désire organiser une tartiflette le soir dans les chapiteaux.

Panneaux de village

Un tour des villages de la partie nord de la commune a été réalisé. Six panneaux de village seront à changer. Il restera à vérifier les panneaux de l'ensemble de la partie sud.

Travaux lotissement les Pins

La réception de travaux est prévue le 5 décembre 2013.

Agendas infocom

Ils seront distribués dans les boîtes aux lettres en même temps que le bulletin annuel